

22 juin 2023 :

UNE ENTREVUE AU MINISTÈRE APPUYÉE SUR LA MOBILISATION DES PERSONNELS

Le 22 juin, toutes les Fédérations syndicales de Sécurité Sociale appelaient à un rassemblement devant le Ministère dans le but d'obtenir qu'une délégation soit reçue en défense des revendications suivantes :

- Augmentation de la valeur du point au moins à hauteur de l'inflation.
- L'attribution d'une enveloppe budgétaire pour la négociation de la classification permettant une revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et des déroulements de carrière.
- L'augmentation de 50 % à 60 % de la cotisation employeur pour la complémentaire santé.



Bien que le rassemblement fût convoqué à 14 heures, le Ministère a délibérément décidé de ne recevoir la délégation des Fédérations qu'à 17 heures, malgré de multiples pourparlers engagés par nos organisations syndicales afin d'avancer le rendez-vous. Cela illustre assez bien le mépris avec lequel le gouvernement considère les revendications des agents de la Sécurité sociale comme celles de l'ensemble des salariés de ce pays qui combattent depuis des mois la réforme des retraites.

Au cours de ce rassemblement, et en attendant que la délégation soit reçue, la Section Fédérale Force Ouvrière a fait une intervention pour rappeler que les orientations du gouvernement consistant à ne pas répondre aux revendications des agents sur la question des salaires s'inscrit dans l'offensive de destruction de la Sécurité sociale elle-même dont nous avons de multiples illustrations : réforme des retraites, destruction des effectifs, suppressions des accueils, projet de fusion de la Carte Vitale et de la Carte d'identité, assèchement des recettes de la Sécurité sociale via les exonérations etc.



Pendant ce temps, de nombreux rassemblements et réunions de personnels ont eu lieu en Province avec les organisations syndicales. Ce fut par exemple le cas devant la CPAM de Toulouse, devant les différents sites des Urssaf des Pays-de-Loire, ou encore devant l'ARS de Nancy où une délégation a été reçue par le Directeur des Ressources Humaines.

Par ailleurs, bien que nous ne disposions encore que de peu de chiffres, il faut souligner que les taux de grévistes ont été significatifs dans un certain nombre d'organismes, comme ce fut à la CAF de Haute-Savoie (44,75 %) ou de Haute-Garonne (34,76 %) ou encore à l'UGECAM Nord-Est (Jusqu'à 71 % à Epinal) et à la CARSAT Auvergne (24,1 %).

Il est à noter que certaines de ces initiatives prises en province ont donné lieu à des articles de presse.*



A 17 heures, la délégation des Fédérations FO, SNFOCOS, CGT, CFTD, CFE-CGC et CFTC a donc été reçue par un conseiller du ministre François Braun et une représentante de la Direction de la Sécurité Sociale.

Après que toutes les organisations syndicales ont rappelé les revendications communes et l'urgence qu'il y a à les satisfaire, le représentant du Ministre a indiqué qu'un mandat allait être donné à l'Ucanss dans les 15 jours pour ouvrir des négociations sur la valeur du point sans en dire davantage sur le cadre budgétaire.

S'agira-t'il d'une véritable négociation ou bien, comme l'année dernière sur les 3,5 % d'augmentation, d'une proposition « à prendre ou à laisser » ?

Toute la question est là : en effet, si le conseiller du Ministre a réaffirmé l'attachement du gouvernement au « dialogue social », nous savons que ce terme est souvent employé pour masquer l'absence de réelles négociations.

Force Ouvrière a indiqué qu'une telle méthode ne serait pas acceptable, d'autant moins qu'elle viserait très certainement à imposer sans discussion une mesure très éloignée de l'inflation et des besoins des collégués.

La réunion qui devrait être programmée à l'Ucanss d'ici au 14 juillet nous éclairera sur ces points et la Section Fédérale en rendra, bien-sûr, compte rapidement.

Par ailleurs, il faut noter que sur la classification et la complémentaire santé, aucun élément n'a été apporté par le conseiller du Ministre.

***Deux articles de presse :**

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/la-val-53000/la-val-la-securite-sociale-appelle-au-rassemblement-ce-jeudi-22-juin-2023-8167ecf4-10d5-11ee-be68-0182cf49ad63>

<https://www.estrepublicain.fr/social/2023/06/22/les-salaries-des-organismes-sociaux-mobilises-pour-leur-salaire> (il est nécessaire d'être abonné pour avoir accès à la totalité).

21 juin 2023 :

INSPECTEURS DU RECOUVREMENT - RASSEMBLEMENT ET DÉLÉGATION AU MINISTÈRE

L'intersyndicale FO-SNFOCOS- CGT appelait tous les inspecteurs du recouvrement à se mettre en grève le 21 juin ainsi qu'à un rassemblement au Ministère. De nombreux inspecteurs ont participé à cette initiative avec nos Fédérations pour défendre leurs revendications, en particulier salariales pour l'ouverture d'une renégociation du protocole de 2009 :

- Automatisation du passage du Niveau 6 au Niveau 7,
- Ouverture du passage au Niveau 8 sur le métier et en mobilité fonctionnelle interne et externe,
- Création d'une prime pérenne « Nouveaux Champs de Contrôle », pour répondre à l'accroissement des missions et des compétences requises pour l'exercice du métier d'inspecteur CCA et LCTI,
- Intégration de tous les inspecteurs dans la liste des bénéficiaires de l'article 23 relatif aux primes de fonction de la CCN.

D'autres revendications portent sur le métier :

- Développement de formations adaptées,
- Détermination des objectifs nationaux et locaux en matière de contrôle basé sur les réalités locales de terrain,
- Mise en place de moyens matériels nationaux ergonomiques et fonctionnels,
- Fourniture de cartes professionnelles provisoires et définitives à chaque inspecteur,
- Retour à un management porteur de sens et basé sur la confiance,
- Reconnaissance du temps de trajet en mission de contrôle comme temps de travail effectif par tous les organismes.

Lors d'une réunion d'échange le 14 juin, entre l'Ucanss, l'Urssaf Caisse Nationale et les trois fédérations représentatives, de très timides avancées avaient pu être enregistrées notamment sur une extension des possibilités du passage au niveau 7 (mais sans automaticité) ou encore sur l'amélioration de la situation des futurs élèves inspecteurs (niveau 5 A accordé en lieu et place de l'indemnité différentielle, embauche par l'Urssaf prenante dès le début de la formation des agents issus d'un autre organisme, mise en place de passerelles pour les contrôleurs souhaitant postuler sur des postes d'inspecteur).

Pour autant, les revendications n'ont pas été satisfaites à cette occasion et la colère des Inspecteurs s'est pleinement exprimé le 21 juin lors du rassemblement au Ministère.

Alors qu'une demande d'entrevue avait été faite, le Ministère a, dans un premier temps à plusieurs reprises, refusé de recevoir une délégation. Son argument s'appuyait sur l'initiative du lendemain 22 juin pour laquelle il avait prévu de recevoir les Fédérations. Habile façon de chercher à expulser les revendications des Inspecteurs puisque celles-ci ne sont portées que par FO et la CGT quand l'initiative du 22 juin regroupait, quant à elle, l'ensemble des Fédérations, et n'aurait donc pas permis d'aborder les demandes des Inspecteurs. Le gouvernement était ainsi fidèle à sa méthode, révélant ce qu'il entend par « dialogue social » et faisant preuve du plus grand mépris pour les revendications des salariés.

Ce n'est qu'après avoir longuement parlementé qu'une délégation intersyndicale a pu être reçue aux alentours de 13h (alors que le rassemblement avait débuté à 10h30).

Le conseiller du Ministre qui a reçu la délégation intersyndicale a indiqué ne pas pouvoir donner de réponse aux revendications avancées, celles-ci étant au mieux renvoyées à la négociation de la future classification...

Pourtant, à l'instar des revendications de l'ensemble des agents de la Sécurité sociale, celles qui sont formulées par les inspecteurs du recouvrement avec l'intersyndicale sont à la fois incontournables et urgentes... La détermination des collègues à les voir satisfaites rapidement ne faiblira pas.

COMPTE-RENDU DES RPN DU 19 ET 20 JUIN 2023 CAPSSA ET COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La négociation relative à notre régime de prévoyance (CAPSSA) et à la Complémentaire santé s'est poursuivie dans le cadre de 2 nouvelles RPN qui se sont tenues le 19 juin après-midi pour celle relative à la prévoyance et le 20 juin au matin pour celle consacrée à la Complémentaire santé.

Nous rappelons que la tenue de 2 RPN distinctes ne signifie pas qu'il y a une véritable négociation sur les 2 sujets car le COMEX/UCANSS cherche à les lier au travers la question de la cotisation.

En effet, il propose de baisser la cotisation salariée de la CAPSSA de 0,20 % pour augmenter celle de la Complémentaire santé. Ce postulat de l'employeur a pour conséquence de ne pas pouvoir prendre pleinement en compte l'amélioration des prestations de la CAPSSA.

Ainsi, l'UCANSS propose une revalorisation « prudente » du montant du capital décès (170 % du salaire annuel brut au lieu de 150 %), revaloriser de 1 % la rente éducation pour les enfants de 12 à 17 ans et de 2 % à partir de 18 ans et porter les frais d'obsèques de 3700 € à 4000 €.

Concernant la Complémentaire santé, la discussion a porté pour l'essentiel sur la question des cotisations.

Toutes les Fédérations ont développé nombre d'arguments pour démontrer à l'employeur que la revendication commune de modification de la répartition de la cotisation entre l'employeur et les salariés (60/40 au lieu de 50/50) était une mesure juste et de nature à solutionner la pérennité de la Complémentaire santé.

La Directrice de l'UCANSS a réaffirmé que le COMEX refusait cette proposition des Fédérations sans pour autant avancer d'argumentation. En réalité, le blocage vient bien entendu du COMEX mais surtout du Ministère qui refuse systématiquement toute mesure qui viendrait à augmenter les frais de personnel.

C'est pourquoi toutes les Fédérations ont porté cette revendication le 22 juin 2023 au Ministère. La négociation reprendra fin août, début septembre.